



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 65320

Texte de la question

M. Jacques Le Nay attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les difficultés qui apparaissent dans les hôpitaux et les cliniques par suite du manque d'infirmières. La presse annonce un déficit d'environ dix mille infirmières. Or les parlementaires reçoivent régulièrement dans leur permanence de nombreux jeunes, très motivés, qui souhaitent devenir infirmiers. Ceux-ci les interpellent face aux difficultés qu'ils rencontrent, d'une part, pour entrer dans les instituts de formation en soins infirmiers et, d'autre part, pour financer leurs études lorsque leur admission est acceptée. Cette situation va encore s'aggraver avec l'application de la réduction du temps de travail et la mise en place des 35 heures. Le Gouvernement préconise le rappel des personnels qui ont quitté la profession ou encore de ceux qui sont actuellement en congé parental et l'embauche de huit mille infirmières espagnoles. Auparavant, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre immédiatement pour faciliter l'admission des jeunes dans les IFSI, notamment en ouvrant cette formation aux aides-soignants et également aux étudiants titulaires d'un BEP carrières sanitaires et sociales. Enfin, il lui demande de lui faire connaître les aides financières et les modalités d'attribution de ces aides accordées par l'Etat à ces jeunes pour financer leur formation.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65320

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 août 2001, page 4754